

EHPAD : post Ségur, agent.es méprisé.es, floué.es, mystifié.es

21 août 2020



Communiqué



EHPAD : post Ségur, agent.es méprisé.es, floué.es, mystifié.es

Le « Ségur » de la santé est passé et une majorité d'organisations syndicales ont signé.

Si les ministres Castex et Véran ainsi que les syndicats signataires, après 40 heures de négociations, se félicitent de ces « accords [qui] sont le fruit d'un dialogue social exigeant et constructif », nous ne pouvons que regretter l'insuffisance des revalorisations salariales, contrepartie d'une remise en cause des 35 heures, d'absence de recrutements à la hauteur des enjeux et plus globalement la continuation de la politique de casse du service public de la santé.

FINALEMENT, loin de leurs exigences de revalorisation salariale, les personnels des EHPAD, devraient toutefois toutes et tous bénéficier d'une prime de 183 euros/mois, grâce à leurs fortes mobilisations. Mais la revalorisation de grille de 35 euros/mois ne concernera que les personnels au contact des patients : aides-soignants, corps infirmiers, filières rééducation et médicotechnique. Quid des agent.es non-soignant qui sont aussi au contact des résident.es et permettent aux établissements de fonctionner ?

De plus, pour la territoriale, les secteurs sociaux et médico sociaux, nous savons bien que la libre administration des collectivités n'oblige pas nos employeurs à appliquer les mesures gouvernementales particulièrement en matière indemnitaire, confortant ainsi les inégalités déjà existantes. Pourtant des conseils départementaux répondent favorablement à cette légitime demande. Ne serait-ce pas à eux d'exiger que l'État soit le garant du paiement dans son intégralité pour tous les agent.es et salarié.es des associations ayant participé sans faillir durant cette période au maintien des structures dont ils ont la charge ?

Alors que le gouvernement est capable de débloquer une centaine de milliards pour "sauver" les grandes et petites entreprises du secteur privé (Renault, Air France, André, Naf-Naf...), au prix de nombreux licenciements, il ne peut « sortir » que 7, 6 milliards pour « remercier » les soignant.es et personnels hospitaliers et des EHPAD. Foutaises !

Pour SUD Collectivités territoriales et SUD santé Sociaux, la réponse de ce « Ségur » n'est pas à la hauteur des enjeux et nous revendiquons :

- la revalorisation des filières du social et médico-social : 400 euros immédiatement
- l'embauche massive et immédiate du personnel nécessaire pour une prise en charge de qualité des résident.es.
- la titularisation de tous les personnels contractuels
- la reconnaissance de la pénibilité physique et psychologie du travail effectué par un départ à la retraite 55 ans et une pension minimum au smic.
- la constitution d'un monopôle public de prise en charge des personnes âgées, dépendantes ou non.
- des lits ou des places supplémentaires pour répondre aux besoins de la population.
- l'exigence d'une politique publique d'ÉTAT pour l'ensemble des secteurs gérés par les conseils départementaux.

Paris le 21 août 2020

Fédération SUD Collectivités Territoriales

31 rue de la Grange aux Belles 75010 PARIS
tel : 01 50 39 32 09 - mail : fedesudct@gmail.com
www.sud-ct.org - Facebook : @fedesudct

Fédération SUD Santé-Sociaux

70, rue Philippe de Girard 75018 PARIS
tel : 01 40 33 00 00 - www.sudsantesociaux.org
Contact presse : federation@sudsantesociaux.org

COMMUNIQUE



Communiqué



EHPAD : post Ségur, agent.es méprisé.es, floué.es, mystifié.es

Le « Ségur » de la santé est passé et une majorité d'organisations syndicales ont signé.

Si les ministres Castex et Véran ainsi que les syndicats signataires, après 40 heures de négociations, se félicitent de ces « *accords [qui] sont le fruit d'un dialogue social exigeant et constructif* », nous ne pouvons que regretter l'insuffisance des revalorisations salariales, contrepartie d'une remise en cause des 35 heures, d'absence de recrutements à la hauteur des enjeux et plus globalement la continuation de la politique de casse du service public de la santé.

Enfin, loin de leurs exigences de revalorisation salariale, les personnels des EHPAD, devraient toutefois toutes et tous bénéficier d'une prime de 183 euros/mois, grâce à leurs fortes mobilisations. Mais la revalorisation de grille de 35 euros/mois ne concernera que les personnels au contact des patients : aides-soignants, corps infirmiers, filières rééducation et médicotechnique. Quid des agent.es non-soignant qui sont aussi au contact des résident.es et permettent aux établissements de fonctionner ?

De plus, pour la territoriale, les secteurs sociaux et médico sociaux, nous savons bien que la libre administration des collectivités n'oblige pas nos employeurs à appliquer les mesures gouvernementales particulièrement en matière indemnitaire, confortant ainsi les inégalités déjà existantes. Pourtant des conseils départementaux répondent favorablement à cette légitime demande. Ne serait-ce pas à eux d'exiger que l'État soit le garant du paiement dans son intégralité pour tous les agent-es et salarié-es des associations ayant participé sans failir durant cette période au maintien des structures dont ils ont la charge ?

Alors que le gouvernement est capable de débloquent une centaine de milliards pour "sauver" les grandes et petites entreprises du secteur privé (Renault, Air France, André, Naf-Naf...), au prix de nombreux licenciements, il ne peut « sortir » que 7, 6 milliards pour « remercier » les soignant.es et personnels hospitaliers et des EHPAD. Foutaises !

Pour SUD Collectivités territoriales et SUD santé Sociaux, la réponse de ce « Ségur » n'est pas à la hauteur des enjeux et nous revendiquons :

- la revalorisation des filières du social et médico-social : 400 euros immédiatement
- l'embauche massive et immédiate du personnel nécessaire pour une prise en charge de qualité des résident.es.
- la titularisation de tous les personnels contractuels
- la reconnaissance de la pénibilité physique et psychologie du travail effectué par un départ à la retraite 55 ans et une pension minimum au smic.
- la constitution d'un monopôle public de prise en charge des personnes âgées, dépendantes ou non.
- des lits ou des places supplémentaires pour répondre aux besoins de la population.
- l'exigence d'une politique publique d'ETAT pour l'ensemble des secteurs gérés par les conseils départementaux.

Paris le 21 août 2020

Fédération SUD Collectivités Territoriales

31 rue de la Grange aux Belles 75010 PARIS
tel : 01 58 39 32 09 - mël : fedesudct@gmail.com
www.sud-ct.org - Facebook : @fedesudct

Fédération SUD Santé-Sociaux

70, rue Philippe de Girard 75018 PARIS
tel : 01 40 33 85 00 - www.sudsantesociaux.org
Contact presse : federation@sudsantesociaux.org

- Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >

- Adresse de cet article :

<https://ancien.solidaires.org/EHPAD-post-Segur-agent-es-meprise-es-floue-es-mystifie-es>